

## Compte rendu Conseil Syndical du 10-02-2016

**Présents** : Mme Lars, M. Nigaud de VPI, A. Delahaie, E. Lepelletier, M. et Mme Nave du CS.

**Objet** : Rencontre avec les entrepreneurs présélectionnés par M. Nigaud et Mme Lars suite à l'ouverture des plis.

### **Deux entreprises par type de lot :**

8H30 - FIR DEVELOPPEMENT	- Lot 1 - Traitement des façades,
9H00 - HEXATCH	- Lot 1 - Traitement des façades,
9H30 - AXE ETANCHEIET	- Lot 2 - Etanchéité,
10H00 - ITEC	- Lot 2 - Etanchéité, absent, excusé
10H30 - T2AE	- Lot 3 - Serrurerie,
11H00 - DESCOURTIS	- Lot 3 - Serrurerie,
11H30 - LIEVOUX	- Lot 4 - Ventilation,
12H00 - DI BENEDETTO	- Lot 4 - Ventilation.

Chaque entrepreneurs nous a présenté son entreprise. M. Nigaud a demandé à chacun de bien préciser dans son offre définitive pour le 12 février à 12H00 qu'il a tenu compte du diagnostic amiante réalisé.

Le diagnostic amiante montrant de l'amiante en façade entraîne un surcoût des travaux, surcoût à priori beaucoup plus important pour un ravalement simple puisque le façadier doit enlever l'amiante alors que pour un ravalement avec isolation thermique l'amiante serait recouvert.

Mme Lars a demandé à chaque entrepreneur de nous donner un ordre d'idée du montant du CEE (Certificat d'économie d'énergie), montant qui nous sera donné de manière plus définitive d'ici la fin du mois (pour l'envoi des convocations à l'AG).

Comme l'indique le calendrier prévisionnel, Mme Lars et M. Nigaud recevront les offres définitives des entreprises le 12 février pour 12H 00.

M. Nigaud retravaille dessus et nous enverra son rapport d'analyse d'offres définitif le 17 février par mail.

Nous le rencontrerons le vendredi 19 février à 18H30 dans la petite salle de la mairie de St Marcel pour choisir les entreprises parmi les binômes ci-dessus.

Rappel : c'est **le CS qui choisira les entreprises** avec M. Nigaud (en cas de questionnement par un copropriétaire lors de l'AG, M. Nigaud aura tous les éléments pour expliquer nos choix).

C'est par contre **l'ensemble des copropriétaires lors de l'AG qui choisira le type de ravalement simple ou avec isolation et qui retiendra ou non les options réfection des cages d'escalier, mises aux normes sécurité incendie et interphonie.**

Mme Lars travaillera sur la convocation à l'AG entre les 15 et 19 février et nous l'enverra le 22 février pour que nous la relisions avant envoi définitif à tous les copropriétaires.

Voilà pour l'essentiel.

Agnès Delahaie